

Affaires courantes

sont prévues en vertu de l'Accord entre le Canada et la France sur les pêches.

[Français]

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions nos 145, 199, 200 et 221 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions nos 145, 199, 200 et 221 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 145—**M. Shepherd:**

En ce qui concerne l'enregistrement proposé des armes à feu, le gouvernement pourrait-il, a) fournir une comptabilité détaillée et exhaustive indiquant les coûts prévus de l'administration d'un tel système, qui tiennent compte de l'ensemble des coûts, accessoires et particuliers, b) répartir ces prévisions de coûts entre les coûts devant être absorbés ou récupérés auprès des propriétaires d'armes à feu légales et les coûts devant être assumés par le grand public, c) indiquer toutes les hypothèses statistiques prises en considération pour parvenir à de telles prévisions et, d) en ce qui concerne le coût devant être assumé par le grand public, le gouvernement pourrait-il indiquer le montant que cela représenterait pour chaque contribuable?

(Le document est déposé.)

Question n° 199—**Mme Brown (Calgary-Sud-Est):**

Depuis octobre 1993, qu'elle a été la ventilation détaillée du financement octroyé dans le cadre des Programmes d'initiatives culturelles du ministère du Patrimoine, en quoi consistait exactement chaque projet, quels sont les noms des personnes ou des organismes financés, si le projet s'est déroulé dans une circonscription donnée, de laquelle s'agissait-il, à combien s'élevait exactement chaque affectation de fonds, à quelle date la demande de financement a-t-elle été présentée et à quelle date a-t-elle été approuvée?

(Le document est déposé.)

Question n° 200—**M. Hanger:**

Combien de permis ministériels le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il délivré en 1994?

(Le document est déposé.)

Question n° 221—**M. Cummins:**

À l'égard des activités de pêche à l'intérieur de notre zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles, a) quels pays membres de la NAFO le Canada a-t-il autorisés à prendre un quota national à l'intérieur de la zone, au large de la côte est, en 1995-1996, et quelles espèces sont-ils autorisés à pêcher, b) quels pays le Canada a-t-il autorisés à pêcher à l'intérieur de la zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles au large de la côte ouest, et quelles espèces sont-ils autorisés à pêcher et c) quels sont les autres pays qui autorisent, à la connaissance du gouvernement, des pays étrangers à pêcher dans leur zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

Le Président: J'ai une demande de débat d'urgence. L'honorable député de Roberval m'a envoyé aujourd'hui, avant la séance de cet après-midi, la lettre qui décrit ce dont il va parler aujourd'hui.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, conformément à notre Règlement, je vais m'en tenir au contenu de cette lettre que je vous ai fait parvenir. Alors, en conformité avec l'article 52 du Règlement de la Chambre, je vous demande de débattre de façon urgente de la reconnaissance, par le gouvernement fédéral, de la légitimité du droit du peuple québécois à décider, par le référendum qui vient, de son avenir politique.

Cette demande est d'autant plus actuelle que l'ambiguïté persiste à la suite de la période des questions précédente. Le 12 septembre 1995, la ministre du Travail a fait des déclarations contradictoires quant à la reconnaissance que le gouvernement fédéral ferait du résultat du référendum.

Le premier ministre canadien, pour sa part, n'a pas clairement exprimé la position du gouvernement fédéral à cet effet, ni clarifié de façon satisfaisante les propos de la ministre. Un doute très important subsiste et les citoyens du Québec et du Canada ont besoin de connaître quelle est la position réelle du gouvernement fédéral face au résultat de l'exercice référendaire québécois. Des propos inquiétants tenus par le premier ministre lors de la période des questions nous laissent comprendre que son opinion serait plutôt à l'effet de ne pas recevoir le résultat, de ne pas accepter le résultat du référendum au Québec.

Donc, considérant l'importance de l'enjeu, vous comprendrez, et puisqu'il est impossible d'envisager à court terme une autre occasion que celle-ci où la Chambre pourrait être saisie du sujet, il y a de l'intérêt public, je pense, que les parlementaires puissent débattre de cette question fondamentale et puissent faire part au gouvernement le plus tôt possible de leur point de vue. Alors, j'insiste sur l'urgence de ce débat.

En terminant, je vous dirai simplement qu'un court relevé que j'ai fait m'a permis de voir qu'en 1977, le premier ministre Pierre Trudeau avait déposé une motion sur l'unité canadienne pour débat. Cela avait été reçu, le débat avait eu une importance très grande. Et lors du discours du Trône, en avril 1980, il y a eu sept jours de débat autour de la question de l'unité nationale et il m'apparaît que les gens qui y ont participé ont indiqué l'importance de ces débats-là au moment où ils se tenaient.

Dans cette perspective et considérant ce qui se passe actuellement au Québec, je crois qu'il serait important que la Chambre des communes puisse donc recevoir une approbation pour que se tienne ce débat d'urgence. Je vous remercie.